

Bulletin Electronique « Villes Agricoles »

Appel à contribution pour le N°2

Le bulletin d'information est publié par le Bureau Agriculture urbaine de l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU-BAU). Il a pour objectif d'être un cadre de partage d'informations et d'échanges en vue de rendre visibles les initiatives et les acteurs de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest francophone.

Le bulletin d'information « Villes Agricoles » est publié chaque 3 mois sur le site web de l'IAGU (www.iagu.org) et est aussi par envoyé par voie électronique aux souscripteurs.

Nous vous demandons actuellement votre contribution pour le numéro suivant qui portera sur le :

Financement de l'Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est un secteur d'activités dynamique qui joue des fonctions économiques (création d'emplois et de revenus), environnementales (création de poumons verts, amélioration du cadre de vie) et sociales (insertion des personnes défavorisées, renforcement du tissu associatif, développement de l'esprit de solidarité). L'agriculture urbaine est toutefois confrontée plusieurs difficultés dont celles de l'accès au financement et aux crédits. Les difficultés sont liées aux conditions d'accès au financement qui ne sont pas en phase avec la nature des activités du secteur. La viabilité des organisateurs de producteurs est également mise en évidence et serait un facteur entravant à l'établissement de relations de partenariat entre les professionnels du secteur et les institutions de financement.

Pour ce présent numéro du bulletin « Villes Agricoles », nous cherchons des exemples innovants de financement de l'agriculture urbaine ou des stratégies d'accompagnement pour l'accès des producteurs au financement. Toutes les expériences en matière de financement de l'agriculture urbaine, aussi bien les cas de succès que d'échecs, sont attendues.

Alors, nous vous prions de bien vouloir envoyer vos articles rédigés sur le financement de l'agriculture urbaine.

Date limite de soumission : 20 avril 2011

Les articles

Les articles doivent faire au plus 1600 mots (deux pages), de préférence accompagnés par un résumé de quelques lignes, des références bibliographiques, des données chiffrées et des photos de bonne qualité. Les articles doivent être rédigés de façon simple et claire pour être facilement compris par une large variété d'acteurs.

Vos contributions sont les bienvenues. MERCI !